

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du Jeudi 16 décembre 2021 à 20h30

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des ammonites, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Valérie Albareda, Sarah Balouka, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Nicolas Gilles, Thierry Goux, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard, Sandrine Roullier

Procuration : Laurence Adam à Julia Quellien

Absents : Eric Montaigne, Sonia Madeleine, Julie Lemièrre

Secrétaire de séance : Sarah Balouka

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil de novembre
2. Avenants gymnase
3. Demande concession
4. Convention commune / Sivom
5. Devis plantations arbres Bully
6. Loyer maison communale
7. Devis lavoir Bully

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour un point

8. Autorisation de liquider les dépenses d'investissements.

Questions et informations diverses

- Cérémonie des voeux du maire
- Téléthon

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2- Avenants gymnase

-Délibération 87/2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux de rénovation du gymnase, une peinture était initialement prévue sur le mur en parpaings de l'extension et dans l'ancienne entrée.

Pour des raisons esthétiques il a demandé un devis pour réaliser un enduit avant de faire la peinture. L'avenant de l'entreprise Guerin peinture s'élève à 716,39€ TTC. Monsieur le maire ajoute qu'il prendra soin de vérifier le montant de la moins-value de la peinture extérieure. A l'unanimité le conseil municipal approuve l'avenant de l'entreprise Guérin peinture à hauteur de 716,39€ TTC

-Délibération 88/2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Eiffage propose un avenant concernant la tranchée réalisée pour relier les panneaux photovoltaïques au réseau Enedis. Cet avenant s'élève à 3756 € HT. Le montant de ces travaux sera pris en charge dans le cadre de la subvention du SDEC Energies liée à la pose des panneaux photovoltaïques. A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant de l'entreprise Eiffage de 3756 € HT.

Monsieur le maire fait ensuite un point sur l'avancement des travaux, il informe que tout doit être fini côté gymnase pour la fin du mois. Il ne restera plus que le sol à faire ainsi que l'extension. Il propose une visite de chantier mardi matin prochain aux conseillers qui le souhaitent.

Il précise également que côté rue de la place, le long des vestiaires, il reste une bande plastique d'étanchéité, visible sur 15 cm de hauteur. Monsieur le maire souhaite trouver une solution et n'est pas satisfait du rendu esthétique.

Monsieur le maire précise également qu'il va contrôler le cahier des charges car il précise que les vitres des vestiaires sont installées mais non imprimées alors que les fenêtres sont visibles par tous les passants.

La livraison du gymnase reste fixée à fin janvier.

3- Demande concession

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, du passage en mairie d'un habitant qui souhaitait réserver une concession dans le cimetière. Suite au nouveau règlement et son cas particulier, il a souhaité faire une demande par courrier afin de la présenter au conseil municipal. En effet, cette personne possède déjà une concession familiale dans le cimetière de Feuguerolles dans laquelle repose son ex-épouse. Il souhaiterait que sa nouvelle compagne puisse acquérir une concession non loin de celle qu'il possède déjà. Après lecture faite de son courrier, le conseil municipal lui propose de s'inscrire sur la liste d'attente déjà constituée mais n'est pas favorable pour accepter cette demande de concession.

Monsieur le maire rappelle qu'il a été ajouté au règlement la décision (cf. CM du 02/09/2021) de ne plus accepter les réservations de concession dans le cimetière de Feuguerolles. Une liste d'attente est constituée jusqu'à la création du nouveau cimetière (d'ici 4 ans).

4- Convention commune/Sivom

-Délibération 89/2021-

Julia Quellien rend lecture de la convention établie entre le Sivom « Les Trois Villages » et la commune de Feuguerolles-Bully pour la mise à disposition du personnel et des locaux (médiathèque, gymnase, salles des ammonites et cantine/sma) nécessaires au Sivom pour exercer ses compétences en matière scolaire et périscolaire.(cf. annexe 1).

Elle détaille au conseil municipal le mode de calcul sur les temps de présence par rapport aux charges des différents bâtiments et demande au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après délibération, et une abstention, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention. Un avis de somme à payer va être établi pour l'année 2021 de 17 000€.

5- Devis plantations arbres Bully

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du dernier conseil municipal, il avait été débattu de deux devis différents concernant l'implantation d'arbres autour du lavoir de Bully. Les deux projets étaient trop différents pour que le conseil se prononce. Il avait alors été convenu qu'un nouveau devis serait réalisé et présenté ce soir. Le devis a bien été demandé pour un nouveau projet mais pas encore reçu. La décision est donc ajournée et sera rediscuté au prochain conseil. Néanmoins un devis concernant l'élaboration d'un terrain de pétanque est présenté. Il a été réalisé par l'entreprise Bisson et s'élève à 3585€ TTC. Ce devis semble élevé et surtout erroné par rapport au métrage des traverse. Il sera donc revu et présenté également au prochain conseil.

6- Loyer maison communale

-Délibération 90/2021-

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'emménagement de la nouvelle locataire dans la maison communale, le conseil doit fixer le montant du loyer. Il propose un loyer mensuel de 650€ plus 20€ de charges afin d'assumer l'entretien de la chaudière neuve et le ramonage de la cheminée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le loyer de la maison communale à 650€ + 20€ de charges mensuel. Une caution de 650€ sera également demandée à la locataire.

7- Devis lavoir Bully

-Délibération 91/2021-

Thierry Goux explique avoir rencontré une entreprise de Sannerville pour réaliser un devis afin de remettre en eau le lavoir. Mais, malgré de nombreuses relances, il n'a pas eu de nouvelles. Il a donc fait appel à une autre entreprise, l'entreprise Artima pour réaliser un devis. Ce dernier s'élève à 3710,85€ TTC et comprend le nettoyage, le dépiquetage, la dalle en béton armé ainsi que l'enduit.

A l'unanimité le conseil municipal valide le devis de l'entreprise Artima de 3710,85€ TTC. Les travaux seront réalisés en 2022.

Thierry Goux en profite pour présenter la demande d'un habitant (proche du lavoir) concernant la sécurisation d'un puits qui se situe sur le terrain communal mais très proche des habitations. Après la présentation du devis établie par l'entreprise Ducloux qui propose la réfection et la sécurisation de ce puits pour un devis à hauteur de 3 892.67€ TTC avec à la charge de la commune la fourniture des pierres de Feuguerolles.

Après délibération le conseil municipal est d'accord pour sécuriser ce puits mais demande un autre devis. Thierry Goux demandera à l'entreprise Artima de réaliser un devis.

8- Autorisation de liquider les dépenses d'investissement

-Délibération /2021-

Monsieur le Maire détaille au conseil municipal qu'aux vues des travaux du gymnase, il est nécessaire d'ouvrir des crédits sur le budget investissement 2022 afin de pouvoir régler les factures, dès le début d'année.

En effet, la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% maximum des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2021.

Le conseil municipal décide donc d'ouvrir les crédits du budget d'investissement dans la limite de 25% du budget primitif 2021.

Questions et informations diverses

- Franck Robillard informe le conseil municipal qu'il a été décidé en réunion maire et adjoints d'annuler la cérémonie des vœux du maire.
- Franck Robillard informe le conseil municipal que lors du Téléthon 2021 c'est bien 100kms qui ont été parcourus à vélo pour le fils rouge de la journée.
- Franck Robillard présente au conseil municipal l'appel au don de l'association « Elu.e.s et solidaires avec les jeunes du Calvados » En effet cette association sollicite uniquement les élus afin d'aider les jeunes du Calvados au niveau accessibilité numérique, subsistance et mobilité dans le cadre de la crise de la Covid.
- Franck Robillard informe que le pacte fiscal et financier vient d'être adopté ce soir au conseil communautaire avec 22 voix pour, 9 contres et 4 abstentions.
- Sarah Balouka demande l'entretien de la descente vers la voie verte côté SMC. En effet en cette période beaucoup de feuilles étaient dispersées dans le virage ce qui rendait la chaussée très glissante. Thierry Gouix informe que les agents communaux sont intervenus mercredi suite à une plainte en mairie.
- Franck Robillard informe que la date du repas des aînés est décalée au 25 septembre 2022.
- Valérie Albareda souhaite indiquée qu'aux vues du contexte actuel dû à la crise sanitaire, la commission fêtes et cérémonies ne s'est pas réunie depuis mars 2020.

Séance levée à 23h00